



# Association Houdain Environnement

Association membre de la Fédération Environnement Durable et de l'EPAW

Le 15 janvier 2015

**Madame, Monsieur.**

Vous savez peut-être que le projet éolien d'Houdain lez Bavay se poursuit. Les informations communiquées par le promoteur, KDE France Energy, montrent que la majorité des riverains directement touchés par ce projet, dont vous faites partie, se trouvent sur la commune de Hon-Hergies.

L'objectif du promoteur et du conseil municipal était de ne pas mécontenter les administrés d'Houdain lez Bavay. D'où l'implantation retenue des éoliennes.

Vous «**bénéficierez**» donc de tous les inconvénients de ce projet qui est un non sens écologique, énergétique et économique (Cf page 4).

**L'impact pour vous sera visuel, immobilier, mais surtout acoustique.**

## **L'impact visuel.**

---

Nous savons maintenant que les machines prévues seront d'une puissance de **3 MW** et d'une hauteur au minimum de **150 mètres**.

Lors des réunions publiques des 14 et 15 novembre 2014 en mairie d'Houdain lez Bavay, il était toujours impossible de connaître l'implantation exacte des machines, le promoteur nous racontant toujours les mêmes bobards, *«nous décideront une fois les études d'impact terminées»*.

L'impact paysager sera majeur<sup>1</sup> et vous aurez à supporter les conséquences immobilières en terme de dépréciation<sup>2,3</sup> des biens.

### **Pour en savoir plus :**

1.<http://environnementdurable.net/paysages.htm>

2.<http://environnementdurable.net/devaluation.htm>

3.<http://sauvegardedupaysdemerlin.blogspot.fr/2014/12/le-vent-eolien-sur-votre-patrimoine.html>

## L'impact sanitaire acoustique.

---

C'est le problème majeur inhérent à ce type de projet.

### 1. Données nationales.

Dès 2006, l'Académie de Médecine recommandait que: « *la construction des éoliennes d'une puissance supérieure à 2,5 MW situées à moins de 1 500 mètres des habitations soit suspendue* »<sup>1</sup>.

Le rapport de l'Afsset<sup>2</sup> est sévère à l'encontre des insuffisances des critères de protection des riverains et souligne que: « *la plus totale ignorance est de règle quant à l'existence d'effets de seuil, de validité spectrale, d'application aux bruits impulsifs, de validité en fonction de la durée d'exposition, et de limitations diverses* ».

### 2. Données internationales.

Le syndrome éolien est clairement défini, et les preuves bibliographiques s'accumulent sur l'impact sanitaire acoustique des infra-sons en particulier<sup>3-5</sup>.

L'Autriche protège ses citoyens en imposant une distance de 10 fois la hauteur des pales soit 1 500 à 2 000 m pour des éoliennes de 150 à 200 mètres de hauteur<sup>6</sup>.

### 3. Données locales.

Le cabinet d'études KIETUDES, payé par le promoteur, a réalisé une étude sur l'impact acoustique des éoliennes qui semble avoir été réservée uniquement à quelques riverains.

Les nuisances acoustiques impacteront essentiellement les riverains résidant sur Hon-Hergies comme le confirme la carte ci-contre. Si l'on tient compte du document diffusé par le promoteur, les deux machines situées aux deux extrémités Sud de la ZDE (points rouges) généreront des nuisances dans les deux périmètres matérialisés par les cercles rouges dont le rayon est de 1 500 mètres.

Comme vous le constatez, vous subirez directement les nuisances acoustiques d'un projet situé sur une commune voisine. Nous vous suggérons d'exiger une étude acoustique auprès du cabinet d'études KIETUDES, au frais bien entendu du promoteur, seul responsable d'un éventuel impact sanitaire acoustique.

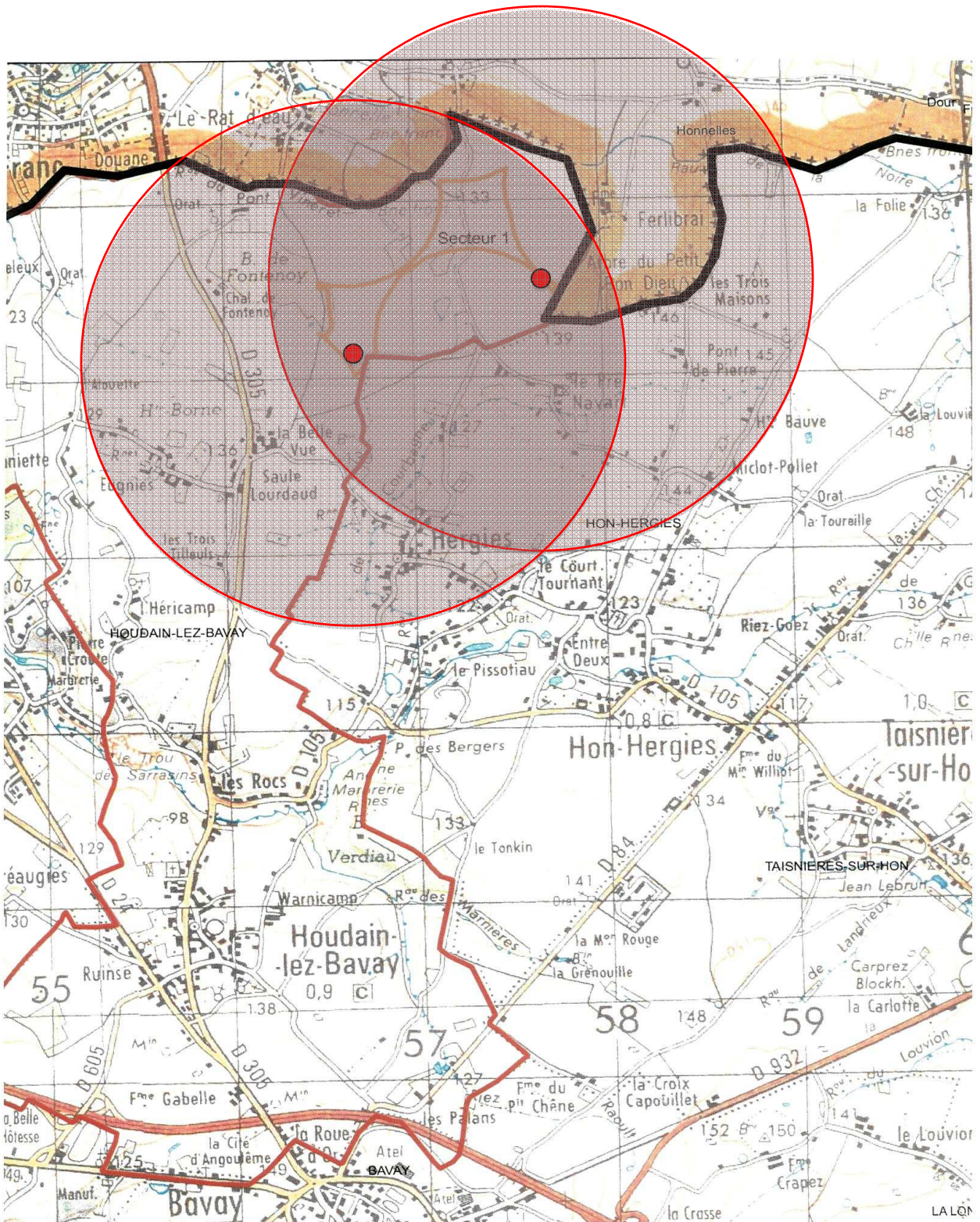
### Coordonnées :

1. Cabinet d'études KIETUDES: Mr Loic Terlat, 06 99 28 41 28,
2. KDE Energy France : Mr Christophe Lecocq, 03 61 76 15 30.

### Pour en savoir plus :

1. [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/eolienne\\_sante\\_2006\\_academie\\_medecine.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/eolienne_sante_2006_academie_medecine.pdf)
2. <http://lemontchampot.blogspot.fr/2014/11/rapport-afsset-sur-les-eoliennes.html>
3. <http://fr.friends-against-wind.org/health>
4. <http://environnementdurable.net/sante.htm>
5. <http://lemontchampot.blogspot.fr/2014/12/approche-epidemiologique-des-tres.html>
6. <http://fr.friends-against-wind.org/realities/10h-regel>

## Zones d'impact acoustique selon l'Académie de Médecine.



## Conclusions.

Nous souhaitons vous informer des conséquences néfastes de ce projet. Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaires et vous pouvez consulter notre dossier de contestation sur le lien suivant: <http://www.lecolocritique.fr/eolienne/combat-local/>

### Thierry Levent.

Président de l'Association Houdain Environnement.

[thierrylevent@sfr.fr](mailto:thierrylevent@sfr.fr)

### Quelques informations à connaître non évoquées par le promoteur KDE Energy France.

#### 1. Les éoliennes produisent beaucoup d'électricité: **faux.**

Le problème majeur des éoliennes terrestres est leur intermittence, elles ne produisent réellement du courant que 20% du temps (5 à 6j/mois !!).

#### 2. L'éolien c'est écologique: **faux.**

Pour compenser l'intermittence, il faut y associer des centrales au gaz-charbon-fuel comme en Allemagne dont les émissions de CO<sub>2</sub> explosent à cause de la relance des centrales au charbon malgré l'installation de milliers d'éoliennes.

#### 3. Le vent c'est gratuit: **archi-faux.**

- ✓ la part de l'éolien dans la CSPE\* (d'après la CRE\*\*), est de 854 millions d'euros pour 2014,
- ✓ Il y a 8592 MW installés en France en juin 2014,
- ✓ Le coût de l'éolien est donc de 854 000 000/8592 soit 99 394 € par MW installé,
- ✓ Chaque machine de 3 MW nous coûte donc 99 394 X3 soit 298 182 € par an,
- ✓ Un projet de 5 machines comme celui d'Houdain lez Bavay appauvrit chaque année les Français de 298 182 X 5 soit 1 490 910 €. Sur 15 ans: cela donne **22 490 910 €** pour des machines ne fonctionnant que 20% du temps!

#### 4. L'éolien génère des retombées économiques locales: **faux.**

Les bilans de l'éolien ont été faits avec l'ancienne fiscalité locale qui prévoyait au moins 300 000 euros de taxe professionnelle en plus, supprimée depuis 2011. Ils n'ont jamais été changés. Ce sont au moins 500 000 euros supplémentaires qui ont été soustraits chaque année au détriment des collectivités locales et de leurs habitants, pour chaque projet d'éoliennes, soit 600 millions par an détournés, quasiment la moitié du chiffre d'affaires annuel de la filière, environ 1.3 milliard (<http://www.economiamatin.fr/news-eolienne-cspe-taxe-argent-facile-arnaque-collectivites-territoriales>)  
Les propriétaires fonciers accueillant les éoliennes sont les seuls bénéficiaires, aucun emploi local pérenne n'est envisagé.

#### 5. L'éolien préserve la biodiversité : **faux.**

La LPO\*\*\*, se positionne contre la multiplication des projets (<http://moratoire-eolien.lpo11.fr>). Les Hiboux Grand-Duc présents à moins de 3 km du projet d'Houdain lez Bavay sont en danger ( <http://savetheeaglesinternational.org/francais/eoliennes-pieges-a-rapaces.html>). Il est démontré une surmortalité autour des installations éoliennes pour ce qui concerne les chauves-souris. (<http://sauvegardedupaysdemerlin.blogspot.fr/2014/12/le-contrat-nature-chauves-souris-de.html>)

#### 6. Le démontage des éoliennes est assuré. **Que KDE le prouve et que les propriétaires fonciers relisent leur contrat !**

La loi Macron confirme que l'exploitant réactualise tous les 5 ans le montant de la garantie financière dévolue à la remise en état du site (<http://www.actu-environnement.com/ae/news/etude-impact-enquete-publique-projets-amenagement-simplification-loi-Macron-23262.php4#xtor=ES-6>). Que KDE nous prouve qu'il n'a pas l'intention revendre ou de déposer de bilan après les 5 ans d'exploitation. Le montant de la garantie financière serait insuffisant pour assurer un démantèlement. Le promoteur n'est que locataire du terrain, le propriétaire foncier sera alors responsable du démontage et donc de son financement <http://sauvegardedupaysdemerlin.blogspot.fr/2014/12/le-demantèlement-dune-eolienne.html> !!!!!

\*CSPE : Contribution au service public de l'électricité. Elle grimpe sans arrêt sur votre facture d'électricité à cause des EnR !

\*\*CRE : Commission de Régulation de l'Énergie. \*\*\* LPO : Ligue de Protection des Oiseaux

